

Nom de l'action : **la Clause sociale**

Finalité

La clause sociale, inscrite dans le Code de la Commande Publique et les Cahiers des clauses administratives générales de 2021, est un levier pour l'emploi dans les territoires pour les personnes qui en sont les plus éloignées à travers la passation de marchés et un outil pour l'insertion professionnelle durable.

Objectifs

La clause sociale permet de :

- Rapprocher localement l'offre et la demande dans des secteurs d'activité en tension comme le BTP (bâtiment et travaux publics).
- Recourir à l'achat de prestations réalisées par des personnes en insertion professionnelle.
- Réserver les marchés (ou certains lots) à des entreprises d'insertion, des ESAT (Etablissements et services d'aide par le travail), des SIAE (structures de l'insertion par l'activité économique) ou des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'entreprise répondant au marché doit respecter cette clause :

- En embauchant directement des personnes dites éloignées de l'emploi (via des contrats de professionnalisation, CDD... en faisant appel à des prescripteurs des publics éligibles (Pôle Emploi, Mission Local, CAP Emploi et Département Hautes-Pyrénées).
- En recourant à la sous-traitance en faisant appel à des entreprises d'insertion : ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), ETT (Entreprise de Travail Temporaire), GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), AI (Association Intermédiaire) ...

Contenu de l'action

Sur la volonté des donneurs d'ordre (privés ou publics), tous les marchés de travaux, fournitures, services (privés ou publics) peuvent inclure des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale (art. 35 de la Loi « Climat et Résilience »).

De plus, le PNAD (Plan National pour des Achats Durables) 2022-2025, prévoit deux objectifs à la hausse concernant les clauses environnementales et sociales dans les contrats de la commande publique comme suit d'ici 2025 :

- 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale ;
- 30 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération sociale.



Les modalités et la mise en œuvre

Le Département Hautes-Pyrénées, offre un accompagnement « clé en main » et gratuit, piloté par la chargée de mission clauses sociales, permettant d'accompagner :

- Les donneurs d'ordre, les maîtres d'ouvrage à analyser des marchés potentiels, au calibrage et rédaction de la clause, au « sourcing », au « reporting » et à l'évaluation du dispositif « clause sociale d'insertion »
 - Les entreprises attributaires des marchés, dans la mise en œuvre et la réalisation de la clause sociale :
- Vérification de l'éligibilité des publics et mise en relation des entreprises avec les organismes comme le Service Public de l'Emploi, les Structures de l'insertion par l'activité économique...).
- Demande des justificatifs de réalisation des heures d'insertion et reporting aux entreprises attributaires du marché.

Les +

Dispositif départemental «clé en main» gratuit, accessible et réactif pour les donneurs d'ordre, les entreprises attributaires, le service public de l'emploi et les Structures de l'insertion par l'activité économique

Développement des partenariats locaux et participation à des réseaux des facilitateurs clause sociale régionaux et nationaux.

Pour qui ?

- Donneurs d'ordre publics et privés.
- Entreprises répondant aux marchés et attributaires.
- Prescripteurs des publics éligibles (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi, Département Hautes-Pyrénées...).
- Personnes éligibles à la clause sociale d'insertion (Bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'emploi de longue durée, personnes de plus de 50 ans et de moins de 25 ans sans formation ni qualification, les personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé)...

Contact du Département

Esther GARCIA

Chargée des clauses sociales

Tél 05 62 56 76 01 / Port. 07 72 22 89 31

esther.garcia@ha-py.fr